

# République centrafricaine

Ministère de l'Élevage et de la Santé animale (MESA)

Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)



Investir dans les populations rurales

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

### (Société de conseil)

**Intitulé de la mission :** Recrutement d'un cabinet pour le recrutement du personnel et de mise en place et paramétrage d'un logiciel de gestion et de formation du personnel.

**Numéro de référence :** 12/ FD/ MESA/ 2024

**Date de publication :** 01 Mars 2024

**Date de clôture :** 18 Mars 2024 à 16h00min

Le **Gouvernement de la République centrafricaine** a **obtenu du** Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)** et envisage d'en faire partiellement usage pour le recrutement d'un cabinet chargé de recrutement du personnel et de mise en place et paramétrage d'un logiciel de gestion et de formation du personnel.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du **Projet Élevage et Appui aux Jeunes (PEAJ)**.

Le **Ministère de l'Élevage et de la Santé animale (MESA)** ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services susmentionnés. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. **Les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent pas dépasser 20 pages. Ils devront être déposés sous format physique ou envoyés sous format PDF à l'adresse indiquée ci-dessous.**

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme<sup>1</sup> et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations<sup>2</sup>. Cette dernière annonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles<sup>3</sup>

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur **les qualifications du consultant (QC)** expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

### **i) Capacité professionnelle du candidat (20 points)**

<sup>1</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

<sup>2</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

<sup>3</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Justifier la présence de 2 cadres de niveau Bac+4 au moins, parmi le personnel permanent du Cabinet (joindre les cv)

**ii) Capacité technique du candidat (80 points)**

Justifier d'une expérience générale d'au moins sept (7) ans dans le domaine des ressources humaines : 35 points ;

Justifier la réalisation de trois (3) missions similaires de recrutement de personnel cadre de haut niveau : 45 points ;

NB : Etre un cabinet/ Bureau d'étude faisant profession habituelle des études, régulièrement inscrit au registre de commerce de petit et moyen entreprises ;

**Le nombre minimum de points requis pour être qualifié est de 75.**

**Le candidat classé premier sera invité à négocier le contrat.**

**Les références indiquées, sans certificat de service fait à l'appui, ne seront pas considérées dans l'évaluation.**

**En cas d'égalité, les consultants seront départagés sur la base du plus grand nombre de missions similaires réalisés.**

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après le 14 Mars 2024, à 16h00min l'heure de Bangui au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 16 Mars 2024, à 16h00min l'heure de Bangui.

Les manifestations d'intérêt devront être déposées physiquement ou envoyées par courriel à l'adresse ci-après au plus tard 18 Mars 2024 à 16h00min, l'heure de Bangui.

À l'attention de:

**Point Focal du ministère de l'élevage et de la santé animale auprès de la cellule du démarrage du *Projet Elevage et Appui aux Jeunes* ;**

**S/C du Responsable en passation des Marchés auprès de la cellule de démarrage du *PEAJ***

**Adresse :**

Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale Rue Durant FERTE, BP 1509 Bangui (RCA)  
Cellule de Démarrage du Projet Elevage et Appui aux Jeunes (CD PEAJ)

**Courriel:** [vondomathias@yahoo.fr](mailto:vondomathias@yahoo.fr) / [dahirou\\_amadou@yahoo.com](mailto:dahirou_amadou@yahoo.com)

**Téléphone:** +23675507521 (PF) / +23572578466 (RPM)

**LE POINT FOCAL**

VONDO Mathias